

## Centre national de la fonction publique territoriale

**Arrêté du 15 janvier 2019 portant ouverture de concours (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2019)**

NOR : FPTC1901371A

Par arrêté du 15 janvier 2019 pris par le président du Centre national de la fonction publique territoriale, trois concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, un concours externe, un concours interne et un troisième concours, sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2019.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion les 24, 25, 26, 27 et 28 juin 2019.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront courant octobre et novembre 2019.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site Internet du CNFPT ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)), du lundi 18 mars au vendredi 12 avril 2019 à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 19 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi. Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, l'inscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site Internet du CNFPT ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature entre le lundi 18 mars au vendredi 12 avril 2019, par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12 et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers devront être, soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 19 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours fera prochainement l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel*.

Les choix de matières concernant les épreuves orales d'admission du concours externe, interne et du troisième concours doivent être formulés par le candidat au moment de son inscription.

En vue de la 1<sup>re</sup> épreuve d'admission du concours externe, les candidats déclarés admissibles par le jury fourniront une fiche individuelle de renseignement, permettant d'apprécier le parcours et les réalisations.

Cette fiche permettra notamment aux candidats titulaires d'un doctorat de présenter leurs travaux universitaires. Dans ce cas, elle devra être assortie d'une copie du diplôme de doctorat du candidat.

Cette fiche pourra être téléchargée sur le site du CNFPT à compter du 24 juin 2019 et devra être retournée par voie électronique ([concours@cnfpt.fr](mailto:concours@cnfpt.fr)) ou postale (Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12) à une date qui sera communiquée aux candidats admissibles par le CNFPT.

En vue de la 1<sup>re</sup> épreuve d'admission des concours interne et troisième concours, les candidats déclarés admissibles par le jury fourniront un dossier présentant l'expérience professionnelle. Ce dossier pourra être téléchargé sur le site du CNFPT à compter du 24 juin 2019 et devra être retourné aux adresses électronique et postale mentionnées ci-dessus à une date qui sera communiquée aux candidats admissibles par le CNFPT.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.